



Actualités internationales

A qui profitent les investissements des pays riches dans l'économie des pays en développement ?

Selon Anne Miroux, de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED), les pays en développement attirent aujourd'hui 40 % des investissements directs à l'étranger (IDE) contre 15 % au début des années quatre-vingts.

Toutefois, toujours selon Anne Miroux, confrontés à un besoin de capitaux, les gouvernements de ces pays négligent le coût que peuvent induire les incitations fiscales qu'ils proposent aux investisseurs étrangers.

L'exemple du Ghana

De ce point de vue, l'exemple du Ghana (autrefois Gold-Coast, la Côte de l'or) est assez édifiant : alors que les recettes d'exportation de l'or ont triplé depuis quinze ans, l'Etat n'en perçoit que 5 %, via les taxes et les impôts. Ce constat de la CNUCED n'est pas partagé par la Chambre des mines qui considère que ses adhérents, les principaux groupes miniers étrangers, contribuent fortement à l'éco-

nomie nationale : emplois, financements d'infrastructures, etc. A contrario, certaines organisations non gouvernementales (ONG) vont plus loin que la CNUCED et considèrent que les compagnies minières gagnent excessivement plus que ce que leur activité rapporte à l'Etat et aux citoyens.

Loin de ces débats économiques, une équipe de l'université du Ghana a mené une étude à Obuasi, l'un des principaux sites de production d'or du Ghana. Cette étude révèle que le taux de zinc dans les oranges cultivées localement, autrefois réputées, était huit fois supérieur au niveau maximal toléré par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pour le mercure, la mesure était vingt-six fois supérieure...

Source : Laurence Caramel (propos recueillis par), « Il n'y a plus vraiment de limites aux délocalisations », et Stéphane Auvray, « La ruée vers l'or ghanéen n'a guère profité à l'économie locale », *Le Monde - Economie* du 27 septembre 2005.



Développement local

Un « nouvel âge de l'intercommunalité » ?

Devant la Convention nationale de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) qui s'est tenue à Angers, le ministre délégué aux Collectivités territoriales, Brice Hortefeux, a rappelé sa volonté de travailler à une meilleure organisation intercommunale. « Il est temps de passer à un nouvel âge de l'intercommunalité », a-t-il déclaré.

Il a confié aux préfets la mission d'appliquer avec la plus grande rigueur les principes législatifs et réglementaires concernant les communautés. Ainsi,

les préfets ont à renforcer la cohérence des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, à supprimer les syndicats « *devenus inutiles* » et à rationaliser les transferts de compétences.

Il n'y aura pas de nouvelle loi, mais les préfets vont élaborer, courant 2006, « en étroite concertation avec les élus », un schéma prospectif du développement de l'intercommunalité listant et programmant les évolutions souhaitables. Les préfets s'appuieront

sur cet instrument concerté de proposition et de dialogue dans le cadre d'un échange régulier avec les élus.

La position du ministre est assez en cohérence avec un rapport de la Cour des comptes qui devrait être rendu public début décembre. Ce rapport devrait pointer les « *risques de dérives financières des regroupements de communes* » et dresser un « *bilan coût-avantages* » très négatif du système. Dans ses recommandations, la Cour va demander aux élus de « *définir plus clairement ce qui relève des compétences de leurs communes et celles qui sont à transférer aux groupements intercommunaux* ».

Tout de même des défenseurs

A la Convention nationale de l'ADCF, quelques élus ont tout de même défendu l'intercommunalité. Ainsi, pour Marc Censi (UMP), président de l'ADCF

et président de la communauté d'agglomération du Grand-Rodez, l'intercommunalité a permis de « *resserrer les écarts de richesses* » entre les communes, grâce à « *la solidarité financière* ». Elle a aussi « *permis aux petites communes d'avoir des moyens d'expertise, des services, des capacités techniques inédites* ».

Jacques Pélessard (UMP), président de l'Association des maires de France, est également monté au créneau. Dans une tribune publiée dans *Les Echos*, lundi 3 octobre, il s'en est pris aux « *jugements hâtifs qui ne doivent pas servir d'arguments commodes dans une période de rigueur budgétaire où l'Etat cherche des responsables* ».

Source : Béatrice Jérôme, « Le gouvernement veut freiner les dérives de l'intercommunalité », *Le Monde* du 8 octobre 2005, et *Maire Info* du 10 octobre 2005.



Actualités statistiques

15 % du budget dans les transports

La part du budget que les ménages consacrent aux transports, révèle l'INSEE, est passée de 10,6 % à 15,6 % entre 1960 et 1989. Elle s'est stabilisée depuis et se situe à 14,9 % en 2004, soit 5 144 euros. C'est le poste de dépenses le plus élevé après le logement (8 440 euros) et devant l'alimentation (4 980 euros). En 1960, le budget de l'alimentation était deux fois et demie supérieur à celui des transports. En 2005, on peut supposer que l'augmentation du prix des carburants va augmenter le budget « transports » des ménages.

Source : Régis Arthaut, « Le budget transports des ménages depuis 40 ans – La domination de l'automobile s'est accrue », *INSEE Première* n° 1039 de septembre 2005 (4 p.).

Les postes du budget « transports » des ménages (2000 et 2004 – en euros, par ménage)

	2000	2004	Variation relative (%)
Automobile	4 074	4 273	+ 4,9 %
Voitures neuves	950	891	- 6,2 %
Voitures d'occasion	319	390	+ 22,3 %
Pièces détachées et accessoires	751	917	+ 22,1 %
Carburants, lubrifiants	1 187	1 146	- 3,5 %
Entretien-réparation	592	629	+ 6,2 %
Autres ⁽¹⁾	274	300	+ 9,5 %
Motos, bicyclette ⁽²⁾	175	180	+ 2,9 %
Services de transport	614	692	+ 12,7 %
Transport ferroviaire interurbain	128	145	+ 13,3 %
Transport aérien	202	220	+ 8,9 %
Autobus, cars et taxis	141	163	+ 15,6 %
Transport urbain	108	125	+ 15,7 %
Transport maritime	12	14	+ 16,7 %
Autres services de transport ⁽³⁾	23	25	+ 8,7 %
Transports	4 862	5 144	+ 5,8 %
Assurances automobiles ⁽⁴⁾	160	204	+ 27,5 %

Source : Comptes nationaux, base 2000, INSEE

La pensée hebdomadaire

« Les plus anciens ancêtres de l'homme sont apparus en Afrique, il y a plusieurs millions d'années. A cette idée, formulée par Darwin au XIX^e siècle, l'Occident a longtemps été réfractaire. Comment imaginer en effet que l'homme européen, qui alors dominait le monde, puisse être issu de ce continent sous-développé, tenu pour "sauvage" ».

Introduction au dossier : « L'Afrique, berceau de l'humanité », *L'Histoire* n° 293 de décembre 2004.

(1) – Echanges standard moteur et autres dépenses d'utilisation (péages, parkings, location de voitures, écoles de conduite).

(2) – Achat, location et utilisation.

(3) – Essentiellement déménagements.

(4) – Le poste assurances automobiles est indiqué pour mémoire car il n'appartient pas à la fonction transports mais à la fonction autres biens et services avec toutes les assurances et services financiers.